

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mars 2016

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **23**
Votants : **25**

Le **29/03/2016** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **23/03/2016**, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BONAVENTURE, Maire.

Date de réunion

29/03/2016

Présents : BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, STUDER André, DUVERNEY Rebecca, POIRIER Patrice, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, LENARDON Nadine, adjoints, MENU Jean, DUVERNEY Pierre, TEXIER Mireille, BETEMPS Véronique, VELLUT Denis, BARTHASSAT Jean-Luc, FAVRE Emmanuelle, DE VIRY Henri, DUCREY Emmanuel, BELLAMY David, SECRET Michèle, DUPENLOUP Joël, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, GUIDO Virginie, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

Date de convocation

23/03/2016

Date d'affichage

04/04/2016

Procurations : CATRY François-Philippe à DE VIRY Henri, MICHALOT Sandrine à GUIDO Virginie

Absents : CATRY François-Philippe, HURATHOR Sabine, DERONZIER Virginie, MICHALOT Sandrine

Secrétaire de séance : HERRERO Sabine

Le compte rendu du 15 mars 2016 est entériné à l'unanimité.

0

DELEGATIONS AU MAIRE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.)

Compte-rendu

- 0.1 **Décision n°2016 - 001** : portant approbation du contrat de prestations de services avec l'entreprise GROS RECOLTES, basée à Vers (74160) concernant le curage des fossés des bords de routes sur les secteurs de Germagny, Essertet, Humilly, Malagny, Veigy, Le Fort, Thônex, soit environ 4 550 mètres x 2,20 € HT/m = 10 010,00 €, somme à laquelle il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

1

BUDGET PRINCIPAL

Compte de gestion 2015

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances, présente au conseil municipal le compte de gestion 2015 tel que dressé par Madame la Trésorière de Saint-Julien-en-Genevois.

Le compte de gestion 2015 est en tout point conforme au compte administratif 2015.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 et suivants, R.2312-1 et suivants, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget principal de Madame la Trésorière de Saint-Julien-en-Genevois.

2

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2015

Sous la présidence de Madame Sabine Herrero, Monsieur André Studer rend compte de l'exécution du budget principal pour l'année 2015 ainsi que les restes à réaliser

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 et suivants, R.2312-1 et suivants, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget principal :

Section d'investissement	
Résultat antérieur reporté (Année 2014)	- 306 521,61 €
Dépenses 2015	4 669 191,37 €
Recettes 2015	5 859 152,52 €
Résultat de l'exercice 2015	Excédent 1 189 961,15 €
Résultat cumulé fin 2015	Excédent 883 439,54 €
Section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté (Année 2014)	933 879,66 €
Résultat 2014 affecté en investissement	933 879,66 €
Dépenses 2015	4 790 619,67 €
Recettes 2015	5 959 778,62 €
Résultat de l'exercice 2015	Excédent 1 169 158,95 €
Résultat cumulé fin 2015	Excédent 1 169 158,95 €
Résultat global à la clôture de 2015	2 052 598,49 €
Restes à Réaliser (R.A.R.)	
Dépenses 2015	1 082 602,20 €
Recettes 2015	225 605,00 €

3

BUDGET PRINCIPAL Affectation des résultats 2015

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances fait une proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2015 au budget primitif 2016.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reprendre les résultats 2015 du budget principal comme suit :

- L'excédent de fonctionnement 2015 de **1 169 158,95 €** est reporté en recettes d'investissement au budget 2016 à l'**article 1068**.
- L'excédent d'investissement 2015 de **883 439,54 €** est reporté en recettes d'investissement au budget 2016 à l'**article 001**.

Décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 du budget annexe de la ZAC des Grands Champs Sud comme suit, suite à la clôture du budget ZAC courant 2016 :

- Le déficit de fonctionnement 2015 de 352 384,16 € auquel il convient de rajouter l'écriture de régularisation d'un montant de 0,98 € sur 2016 portant le déficit 2016 à **352 385,14 €**.
- L'excédent d'investissement 2015 d'un montant de 339 535,80 € auquel il convient de rajouter 804 428,33 € au titre de 2016 soit un total de **1 143 964,13 €**.

Décide de reprendre les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de **816 773,81 €** est reporté en recettes d'investissement au budget 2016 à l'**article 1068**.

Soit 1 169 158,95 € - 352 385,14 €

- L'excédent d'investissement d'un montant de **2 027 403,67 €** est reporté en recettes d'investissement au budget 2016 à l'**article 001**.

Soit 883 439,54 € + 1 143 964,13 €

4

BUDGET PRINCIPAL 2016 Taux des taxes locales

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances, rappelle que l'effort d'économie de l'Etat se poursuit, ce qui se traduira pour les finances locales par une baisse des dotations.

Pour 2016, la diminution sera de 3,67 Mds faisant passer le montant des dotations versées aux collectivités locales de 46,85 Mds € contre 50,52 Mds € en 2015. Pour le bloc communal, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera de 3,4 Mds d'€.

Parallèlement à cette baisse des dotations, le renforcement de la péréquation financière horizontale entre collectivités se poursuit. Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) passera ainsi de 780 millions en 2015 à 1 milliard en 2016. Pour la commune de Viry, la montée en puissance de ce fonds se traduira par une ponction supplémentaire sur ses recettes fiscales au profit des collectivités plus défavorisées.

Globalement, la baisse des recettes de la collectivité est estimée à environ 50 500 € par rapport à 2015.

Parallèlement, Monsieur André Studer rappelle les orientations budgétaires de la commune de Viry, présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires à savoir :

- poursuivre et mettre en place les moyens nécessaires aux services municipaux pour répondre aux besoins croissants de la population ;
- poursuivre les engagements contractuels liés au projet de la ZAC du Centre, et en consolider les engagements financiers pluriannuels ;
- poursuivre le projet de construction du nouveau groupe scolaire et prévoir un apport substantiel de fonds propres de la collectivité sans recourir à l'emprunt.

Monsieur André Studer propose d'augmenter les taux de l'ensemble des taxes locales de 2%, ce qui représenterait une recette d'environ 63 000 € par rapport à 2015.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2312 –1 et suivants, R. 2312–1 et suivants, vu le projet de budget primitif 2016, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, augmente le taux des taxes locales comme suit :

Taxes locales	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	16,19%	16,51%
Taxe foncière - bâti	9,39%	9,58%
Taxe foncière - non bâti	43,93%	44,81%

5

BUDGET PRINCIPAL *Budget primitif 2016*

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 du budget principal.

Monsieur André Studer rappelle que plusieurs réunions de travail ont permis aux conseillers municipaux de pouvoir s'exprimer sur les choix de la municipalité.

La baisse des dotations de l'Etat a nécessité une augmentation des taux des taxes locales de 2% afin de pouvoir générer l'autofinancement nécessaire au financement des investissements de la collectivité.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312–1 et suivants, R.2312–1 et suivants, vu le Débat d'Orientation Budgétaire en séance du 16 février 2016, vu le projet de budget primitif 2016 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver par chapitre le budget primitif 2016 du budget principal et arrête le budget primitif 2016 comme suit :

- **Section d'investissement : 5 588 712,48 €**
- **Section de fonctionnement : 5 295 836,00 €**

6

BUDGET ANNEXE « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » *Compte de gestion 2015*

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances, présente au conseil municipal le compte de gestion 2015 tel que dressé par Madame la Trésorière de Saint-Julien-en-Genevois.

Le compte de gestion 2015 est en tout point conforme au compte administratif 2015.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312 –1 et suivants, R.2312–1 et suivants et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget annexe « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » de Madame la Trésorière de Saint-Julien-en-Genevois.

Sous la présidence de Madame Sabine Herrero, Monsieur André Studer rend compte de l'exécution du budget annexe « ZAC des Grands Champs Sud » pour l'année 2015.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 et suivants, R.2312-1 et suivants et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget "Z.A.C. Grands Champs Sud" :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2014)	-	193 772,31 €
Dépenses 2015		804 428,33 €
Recettes 2015		1 337 736,44 €
Résultat de l'exercice 2015	Excédent	533 308,11 €
Résultat cumulé fin 2015	Excédent	339 535,80 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2014)	-	203 723,15 €
Résultat 2014 affecté en investissement		- €
Dépenses 2015		1 357 832,34 €
Recettes 2015		1 209 171,33 €
Résultat de l'exercice 2015	Déficit	- 148 661,01 €
Résultat cumulé fin 2015	Déficit	- 352 384,16 €
Résultat global à la clôture de 2015		- 12 848,36 €
Restes à Réaliser (R.A.R.)		
Dépenses 2015		- €
Recettes 2015		- €

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances fait une proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2015 au budget primitif 2016.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats 2015 du budget annexe « ZAC des Grands Champs Sud » comme suit :

- Le déficit de fonctionnement 2015 de **352 384,16 €** est reporté en dépenses de fonctionnement au budget 2016 à l'article **002**.
- L'excédent d'investissement 2015 de **339 535,80 €** est reporté en dépenses d'investissement au budget 2016 à l'article **001**.

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 du budget annexe « ZAC des Grands Champs Sud ».

Entendu l'exposé, le conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 et suivants, R.2312-1 et suivants, vu le projet de budget primitif 2016 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver par chapitre le budget primitif 2016 du budget annexe « ZAC des Grands Champs Sud » et arrête le budget primitif 2016 comme suit :

- **Section d'investissement – recettes : 1 143 964,13 €**
- **Section d'investissement – dépenses : 0 €**
- **Section de fonctionnement - recettes: 1 156 813,47 €**
- **Section de fonctionnement – dépenses : 1 156 813,47 €**

Monsieur André Studer, adjoint délégué aux finances, présente à l'assemblée la demande d'admission en non-valeur du comptable de la Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois relative aux créances de plusieurs familles pour un montant de 4 157,45 €.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'admission en non-valeur relative à la cantine et au périscolaire pour un montant de 4 157,45 € décomposé comme suit :

Liste 1987460211 du 08/12/2015 pour un montant de 106,95 €
- 106,95 € pour RIGOBERT Lynda

Liste 2076230811 du 17/02/2016 pour un montant de 897,30 €
- 897,30 € pour MATONDO Sylvestre

Liste 2092200211 du 26/02/2016 pour un montant total de 1 651,00 €
- 323,35 € pour BONNET Caren
- 319,75 € pour CHEVALIER David
- 736,75 € pour GONCALVES Esther
- 240,85 € pour HAMADI Sennia
- 30,30 € pour HASANI Mehmet

Liste 2091410811 du 26/02/2016 pour un montant de 1 502,20 €
- 524,70 € pour METRALLET Valérie
- 102,00 € pour ROUX Ingrid
- 690,00 € pour SCHEIDEGGER Gaëlle
- 185,50 € pour SEMON Barbara

Et dit que ces dépenses seront imputées à l'article 6541 de la section de fonctionnement du budget principal.

Monsieur Stéphane GUICHON souhaite acquérir, dans la ZAC des « Grands Champs Sud », le lot n° 15 d'une surface de 2 287 m² afin d'y implanter son entreprise d'électricité.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre à l'entreprise GUICHON le lot n°15 d'une superficie de 2 287 m² tel qu'il figure au plan joint en annexe, fixe le prix de vente à 50,00 € HT le m². Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer les actes authentiques à venir.

M. Patrice Poirier, adjoint délégué à l'urbanisme, fait part à l'assemblée des négociations qui ont eu lieu avec M et Mme AUDIN Eric et Florence, au cours de ces dernières semaines, car ils souhaitent acquérir une partie du domaine public situé devant leur parcelle, sur laquelle ils stationnent leurs véhicules depuis 1993.

Il est proposé à l'assemblée :

- De donner son avis sur ce projet de cession de 38 m² de la place de l'église au prix de 110,00 € le m²,
- De lancer, le cas échéant, la procédure d'enquête publique en vue de la désaffectation à l'usage du public de 38 m² de terrain issus de la place de l'Eglise, au droit de la propriété AUDIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de cession proposé, demande à M. le Maire de mettre en place la procédure d'enquête publique en vue de la désaffectation à l'usage du public de 38 m² de terrain issus de la place de l'Eglise concernés par le projet de cession et dit que les frais de géomètre et d'enquête publique seront pris en charge par la commune de Viry. Les frais notariés seront pris en charge par M. et Mme AUDIN Eric et Florence.

M. Patrice Poirier, adjoint délégué à l'urbanisme, fait part à l'assemblée des négociations qui ont eu lieu avec Mrs Alain et Pascal CHEVALIER, quant à la demande de rectification de la voie communale, chemin de Luche, dans le cadre de futurs échanges.

Il est proposé à l'assemblée :

- M. Alain CHEVALIER :
La commune échangerait 21 m² contre les 19 m² qui composent la partie qui lui appartient. La différence de surface soit 2 m² serait vendue à 76,00 €/m² x 2 m² = 152,00 €.
- M. Pascal CHEVALIER :
La commune rachèterait les 6 m² le concernant, au prix de 76,00 €/le m², ce qui ferait un total de 456,00 € à la charge de la commune.

Les frais de géomètre pourraient être partagés au prorata des surfaces de chacun.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de cession proposé, demande à M. le Maire de mettre en place la procédure d'enquête publique en vue de la désaffectation à l'usage du public de la partie du chemin rural concernée par le projet de cession et dit que les frais d'enquête publique seront pris en charge par la commune de Viry. Les frais notariés seront partagés au prorata des surfaces de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire

signé

André BONAVENTURE